



## CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2018/08 DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BODIOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc.

Pouvoirs : BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

*Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Conseillers : 29

Présents : 17

Votants : 21

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H35.

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

##### **01 Adoption PV – CM 05 juillet, 20 septembre et 08 novembre 2018**

Le PV du 20 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

##### **02 Décisions du Maire – Information**

**DC 2018/07-01 - MP Fournitures – Télécommunications** Considérant qu'il convient de trouver un nouveau prestataire pour la fourniture de téléphonie fixe, internet et interconnexion de site, après publicité, mise en concurrence et analyse des offres, le marché public est attribué pour un montant global de 65 856,00 € HT à la société LINKT BU Développement Numérique du Territoire - 37000 TOURS.

**DC 2018/07-02 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – AGAPEI** Une convention d'occupation temporaire de deux salles de classe de l'ancienne école maternelle (pièce jointe) est signée à titre gracieux avec l'AGAPEI de Toulouse. La mise à disposition est consentie pour la période du 1er décembre 2018 au 31 octobre 2019.

##### **03 Commission Accessibilité – Désignation d'un membre (démission Tonel)**

Comme suite à la démission de Madame TONEL (représentante de la liste RECOBRE), il convient d'actualiser la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, créée par délibération D. 2014/08-08 du 05 juin 2014, il est donc proposé au Conseil de désigner un nouveau membre. Mme BINET est élue à l'unanimité. Mme DALDOSSO et M. LHERM se sont abstenus de voter.

**04 CCF – Convention prestation de services – Actes administratifs**

Compte-tenu des statuts de la Communauté de communes du Frontonnais, notamment son article 5 qui prévoit la mise à disposition de services pour la rédaction d'actes administratifs pour les communes membres, il est proposé au Conseil d'autoriser le maire à signer la convention n°18-C01 de prestation de service concernant la rédaction d'un acte administratif pour l'acquisition des parcelles cadastrées AB 137, AB 138 et AB 139 situées dans le lotissement du clos du moulin, afin de permettre l'entretien du fossé de la fontaine par la collectivité. Pour cette prestation, la Communauté de communes du Frontonnais sera rémunérée par la commune au montant forfaitaire à l'acte de 400 €. Adopté à l'unanimité.

**FINANCES LOCALES****05 BP 2018 – Décision modificative n°4**

La délibération est retirée de l'ordre du jour, elle est sans objet.

**06 BP 2019 – Investissement – Engagement de dépenses avant vote du BP 2019**

L'Adjoint aux Finances demande au Conseil de permettre au Maire de mandater les dépenses de la section Investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget de l'année 2018, conformément au CGCT. Il indique que, pour 2018, les dépenses d'investissement budgétisées (hors chapitre 16 emprunts et dettes assimilées) étaient de 8 443 126,20 €. L'autorisation donnée pourrait ainsi s'élever au quart de cette somme, soit 2 110 781,55 € comme illustré ci-dessous :

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AUTORISEES POUR DEBUT 2019**

| Chapitre | Autorisation de crédit 2018   |              |
|----------|-------------------------------|--------------|
| 20       | Immobilisations incorporelles | 305 932,00   |
| 21       | Immobilisations corporelles   | 449 067,25   |
| 23       | Immobilisations en cours      | 1 355 782,30 |

Arrivée de Mme GACHE à 20h55. Adopté à l'unanimité.

**07 CCF – Approbation montant définitif des attributions de compensation 2018**

ARRET du montant définitif des attributions de compensation 2018 et modalités de reversements par douzième mensuel de celles-ci aux communes membres. Adopté à l'unanimité.

|                          | CFE (A)   | CVAE (B) | IFER (C) | Taxe additionnelle au foncier non bâti (D) | Taxe sur les surfaces commerciales (E) | Compensat° SPPS (F) | Compensat° Recettes fraction de la DUS (G) | = AC recettes (A+B+C+D+E+F+G) |
|--------------------------|-----------|----------|----------|--|--|---------------------|--|-------------------------------|
| Bouloc                   | 136 443   | 106 530  | 54 010   | 9 117                                      | 21 159                                 | 26 641              | 1 334                                      | 359 234                       |
| Castelnau-d'Estrétefonds | 1 626 669 | 661 313  | 63 234   | 16 853                                     | 94 436                                 | 94 302              | 349  | 2 577 157                     |
| Cépet                    | 49 015    | 19 315   | 4 451    | 3 474                                      | 0                                      | 20 052              | 306  | 96 612                        |
| Fronton                  | 336 920   | 132 154  | 7 176    | 10 496                                     | 96 623                                 | 57 460              | 797  | 641 626                       |
| Gargas                   | 11 976    | 6 625    | 1 312    | 2 262                                      | 0                                      | 3 874               | 6  | 26 055                        |
| Saint-Rustice            | 4 437     | 1 426    | 0        | 1 445                                      | 0                                      | 344                 | 15   | 7 666                         |
| Saint-Sauveur            | 211 906   | 240 457  | 2 700    | 4 262                                      | 0                                      | 123 226             | 146  | 582 701                       |
| Vacquiers                | 23 553    | 15 415   | 0        | 4 358                                      | 0                                      | 20 185              | 75   | 63 586                        |
| Villaudric               | 24 066    | 5 411    | 106      | 3 125                                      | 0                                      | 5 079               | 54   | 37 842                        |
| Villeneuve-lès-Bouloc    | 461 019   | 561 544  | 6 035    | 7 695                                      | 0                                      | 16 606              | 37   | 1 052 936                     |

**08 Rachat anticipé de prêt Crédit agricole – Contrat Banque Postale****08 BIS Rachat anticipé de prêt Crédit agricole – Contrat Banque Postale**

Lorsqu'une collectivité rembourse un prêt par anticipation dans la perspective de bénéficier de conditions de taux plus favorables, cette opération ne lui apporte aucun gain financier dans la mesure où le taux auquel elle se refinance est égal au taux de réemploi utilisé pour le calcul de l'indemnité actuarielle de remboursement anticipé. La Caisse Régionale de Crédit Agricole a été contactée pour négocier une baisse de leur marge bancaire par simple avenant au contrat. Le Crédit Agricole a refusé de négocier sa marge. Par conséquent, la commune a décidé de rembourser les deux prêts par anticipation, puis de se refinancer auprès d'une autre banque à de meilleures conditions de marge bancaire.

Les offres fermes de financement de la Banque Postale sont les suivantes :

- Montant du nouveau contrat de prêt : 2 837 437€

Durée : 12 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux fixe : 1.30%

Commission d'engagement : 0.10%

Taux effectif global : 1.32%

- Montant du nouveau contrat de prêt : 437 039€

Durée : 6 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux fixe : 0.75%

Commission d'engagement : 0.10%

Taux effectif global : 0.78%

*Arrivée de M. VERDEAU-BORNE à 21h14. Les deux sont adoptées à l'unanimité.*

### **09 Garantie de prêt – Habitat Toulouse – Logements sociaux Loftwood**

Castelnau d'Estrétefonds accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 442 304 euros (1ère tranche 3 logements) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 84 768.

Adopté à l'unanimité.

### **10 CCF – Fonds de concours Travaux 2018**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la commune en faveur de la Communauté de communes du Frontonnais (CCF) pour la réalisation de travaux de voirie entre le 01/01/2018 et le 31/10/2018 notamment l'aménagement du parking du groupe scolaire de Fondada pour 839 993.93 € et l'urbanisation de la route de Villeneuve-les-Bouloc pour 361 725 €. Le fonds de concours visé par la présente convention est destiné à contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la CCF. Le montant du fonds de concours versé par la commune est fixé à 568 000 €. Adopté à l'unanimité.

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **11 MP Travaux – Médiathèque – Attribution**

Lors d'une réunion en date du 29 novembre 2018, la Commission d'appel d'offres s'est prononcée, selon l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre Lannelongue, après négociations, pour l'attribution des lots comme suit :

Lot 01 : VRD/Gros-oeuvre/Démolition – STARBAT – 456 996,00 € HT

Lot 02 : Etanchéité – SOPREMA – 61 405,66 € HT

Lot 03 : Revêtement façades – Les briqueteurs réunis – 61 414,66 € HT

Lot 04 : Menuiserie extérieure/Serrurerie – SMAP – 175 475,60 € HT

Lot 05 : Menuiserie intérieure – SYLVEA – 95 804,47 € HT

Lot 06 : Cloisons/Faux-plafonds/Doublage – TTB – 69 280,00 € HT

Lot 08 : Revêtement sols et murs – CERM SOLS – 41 074,32 € HT

Lot 09 : Peinture – AGR – 15 164,00 € HT

Lot 10 : CV/Plomberie/Sanitaire – SYSTHERMIC – 111 214,52 € HT

Lot 11 : Electricité/CFO/CFA – FAUCHE – 88 950,00 € HT

Lot 11 bis : Equipement audio vidéo – AUDIOTECH – 34 467,00 € HT

Lot 12 : Ascenseur – OTIS – 20 350,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'attribution des lots pour un total de 1 231 596,23 € HT et autorise le Maire à signer tous les marchés publics nécessaires. Mme BINET, MM. RECOBRE, LABIT et DARES se sont abstenus de voter.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **12 Intégration dans le DP – Assainissement – Lotissement Beau Soleil**

Selon l'avis favorable du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA), il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'intégration du réseau d'assainissement du lotissement Beau Soleil dans le domaine public, sur demande de l'ancienne Association Syndicale Libre.

Les frais liés au poste de relevage présent dans ce lotissement (consommation électrique) seront pris en charge par le SMEA. Le plan du réseau et le descriptif du poste de relevage sont joints à la présente délibération. Adopté à l'unanimité.

## **FONCTION PUBLIQUE**

### **13 Création d'un poste de Technicien à temps complet**

Un agent de la collectivité est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de Technicien suite à sa réussite au concours. Afin de pouvoir nommer cet agent, il convient de créer un poste de technicien à temps complet à compter du 1er janvier 2019. Adopté à l'unanimité.

### **14 Régime indemnitaire – Adoption du RIFSEEP**

Vu l'avis du comité technique en date du 30/11/2018 (favorable à l'unanimité pour chaque collègue) relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la mairie de Castelnau d'Estrétefonds, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution. Adopté à l'unanimité.

## **ENSEIGNEMENT**

### **15 Charte qualité Plan mercredi - Convention**

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Charte qualité Plan mercredi, ce qui permettra à la Commune de bénéficier de la labellisation du service et d'une majoration de la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne. Adopté à l'unanimité.

### **16 RI services périscolaires - Assouplissements**

Une procédure de réservation des services périscolaires a été mise en place depuis septembre 2018. Des usagers ont fait part de certaines difficultés liées à des situations imprévues. Un assouplissement des conditions de réservations a été testé durant le mois de novembre 2018 : réservations au plus tard 14 jours glissants avant la date concernée ; annulation de l'ALAE du matin et du soir au plus tard le dimanche précédant la semaine concernée. Ces modifications constituent une amélioration des conditions de réservations pour les usagers qui ne porte pas préjudice à la bonne organisation des services concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE les modifications telles que proposées. Mme DALDOSSO et M. LHERM s'abstiennent de voter.

## **AMENAGEMENT**

### **17 Pré candidature Bourg Centre – Région Occitanie**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la pré-candidature de la commune dans le programme régional en faveur des bourg-centres et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet. Adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le Conseil des résultats des élections professionnelles. Pour le Comité technique, la liste SUD CT 31 obtient deux titulaires et deux suppléants et la liste FAFPT obtient un titulaire et un suppléant.

Il indique également que la CAF a validé la subvention d'investissement (97 000 €) pour l'ALAE de l'école de Fondada.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.